



Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Soixante-cinquième session

Genève, 9-11 avril 2013

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

**Suivi de la Conférence Rio+20 et programme
de développement pour l'après-2015**

L'avenir du développement durable: de la transition à la transformation

Note du secrétariat*

I. Mandat

1. Le règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE) prévoit que des documents de base doivent être préparés en rapport avec les points inscrits à l'ordre du jour selon qu'il convient. Le présent document concerne l'examen de la suite donnée à la Conférence Rio+20 et du programme de développement pour l'après-2015, qui font l'objet du point 2 a) de l'ordre du jour du débat de haut niveau.

II. Introduction

2. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012. Elle a débouché sur un document politique («L'avenir que nous voulons», résolution 66/288 de l'Assemblée générale) qui reconnaît une place considérable à l'action engagée au niveau régional en faveur du développement durable. Il précise que les commissions régionales des Nations Unies ont un rôle majeur à jouer dans la promotion d'une intégration équilibrée des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leur région respective. Les commissions régionales ont reçu pour mandat de développement leurs travaux dans un certain nombre de domaines transversaux comme le renforcement des capacités, l'élaboration et l'application d'accords régionaux et les mesures en faveur de l'échange d'informations, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés concernant le développement durable (par. 100).

* Le présent document a été soumis après la date limite officielle car il a fallu attendre la fin du processus intergouvernemental du Comité exécutif.

3. À Rio, les États Membres ont également décidé de lancer un processus visant à définir un ensemble d'objectifs en matière de développement durable, s'appuyant sur les objectifs du Millénaire pour le développement et rejoignant le programme de développement pour l'après-2015. Si ces buts et objectifs doivent être précisés sous les auspices des Nations Unies, le document adopté à Rio relève un certain nombre de secteurs clefs pour l'instauration du développement durable, dans lesquels les activités doivent être poursuivies et renforcées sans retard, ainsi qu'un certain nombre de problèmes. Ce sont ces secteurs et ces problèmes qui définiront le cadre général dans lequel s'inscriront les objectifs du développement durable. Les secteurs concernés sont, entre autres, l'énergie, l'eau, les transports, l'agriculture, les forêts et la biodiversité, les modes de consommation et de production durables, les produits chimiques et les déchets, l'égalité des sexes et la participation du public.

4. La Conférence a également adopté des principes directeurs concernant l'économie verte.

5. Dans son programme d'action quinquennal, le Secrétaire général fait de la poursuite du développement durable un objectif prioritaire, l'énergie, l'alimentation et la nutrition, l'eau et les transports étant les éléments de base d'un cadre plus général de développement durable après 2015. Son initiative en faveur de l'énergie durable pour tous fixe des objectifs ambitieux, à savoir l'accès universel à des services modernes dans le secteur énergétique, le doublement du rythme d'amélioration de l'efficacité énergétique ainsi que le doublement de la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation mondiale d'énergie d'ici à 2030.

6. La CEE est active depuis plusieurs années en matière de développement durable, et fournit à ses États membres, à leur demande, des services à l'interface des aspects économiques, environnementaux et sociaux, en mettant notamment l'accent sur la mise en place d'un cadre réglementaire, le suivi, l'examen et la mesure des résultats obtenus et le conseil.

7. La CEE offre également son expertise dans un grand nombre de secteurs identifiés comme essentiels pour la transition vers un développement durable, aussi bien lors de la Conférence Rio+20 que dans le programme d'action quinquennal du Secrétaire général à savoir l'économie verte, l'énergie durable, les transports durables, l'eau, la gestion durable des forêts, l'égalité des sexes, la statistique, les villes durables et la sécurité alimentaire. Étant donné que le temps manquerait pour examiner la contribution de la CEE au suivi de Rio+20 dans chacun de ces secteurs, il a été décidé que le débat dans le cadre du point 2 a) de l'ordre du jour porterait sur l'économie verte, l'énergie durable, les villes durables et la sécurité alimentaire et le commerce. La situation de certains autres secteurs sera examinée au titre des points 2 b) et 3, respectivement.

8. La Commission souhaitera peut-être examiner comment, dans ces domaines, elle peut contribuer au mieux au suivi de la Conférence Rio+20 et de la mise en œuvre du plan d'action quinquennal du Secrétaire général, en particulier par une intensification de son action dans divers secteurs et au titre de divers sous-programmes.

III. Contributions de la CEE au suivi de Rio+20 dans certains domaines

A. Vers une économie verte: utiliser les ressources plus efficacement, développer la base de connaissances et intégrer les politiques sectorielles

9. L'économie verte et ses rapports avec le développement durable et l'élimination de la pauvreté étaient l'un des grands thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Bien que le concept donne lieu à plusieurs interprétations, la Conférence a reconnu qu'il fallait renforcer les efforts destinés à assurer une transition vers une économie verte partout dans le monde. En 2011, la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» organisée à Astana par la CEE a été la première initiative prise au niveau paneuropéen en vue d'engager un débat sur les mesures qui pourraient être prises, individuellement et en commun, pour assurer la transition de la région vers une économie verte.

10. L'un des principaux objectifs d'une économie verte est d'encourager les investissements dans différents secteurs en vue d'une utilisation plus efficace du capital naturel et des écosystèmes. Il faudrait en particulier stimuler ces investissements lorsqu'il existe un risque d'épuisement ou de dégradation du capital naturel ou des écosystèmes et introduire des limites à leur exploitation. Une exploitation sera considérée comme efficace si les ressources naturelles consommées et la pollution associée à la production et à l'utilisation de biens et de services diminuent au cours du cycle de vie des produits.

11. Qu'entend-on par «investissements verts»? Il s'agit, par exemple, d'investissements dans l'innovation, la recherche et le développement destinés à utiliser plus efficacement les ressources et à utiliser ou à mettre au point des technologies propres, comme des investissements dans la formation ou l'acquisition de nouvelles compétences pour une meilleure utilisation des nouvelles technologies, et des investissements dans des infrastructures respectueuses de l'environnement.

12. Divers instruments économiques, juridiques et réglementaires, d'application volontaire ou fondés sur l'information, peuvent être utilisés par les pays pour encourager les investissements verts et, par voie de conséquence, accélérer la transition vers une économie verte. La combinaison entre ces différents instruments devrait par ailleurs contribuer à la création d'emplois décents et à l'équité sociale. Des instruments économiques bien conçus peuvent modifier les prix relatifs et donc les modes de production et de consommation. Parmi les instruments juridiques et réglementaires on peut citer les interdictions ou les restrictions et les normes. C'est par exemple le cas des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE. On entend par instruments volontaires le choix fait par une entreprise d'améliorer sa performance environnementale. Les instruments fondés sur l'information peuvent modifier les comportements en incitant les consommateurs à utiliser les ressources plus efficacement, ou peuvent être utilisés pour faire connaître les retombées positives d'une économie verte et offrir des programmes de recyclage professionnel en vue de la transition. De tels programmes constituent un domaine d'action de la stratégie de la CEE en matière d'éducation au développement durable.

13. Le choix des instruments et de leur combinaison doit être fonction des besoins du pays considéré, des ressources naturelles dont il dispose, de son niveau de développement socioéconomique, des conditions environnementales, de l'état de santé de la population, de la nature des secteurs économiques dominants, des capacités des institutions, etc. Il n'existe pas une combinaison unique qui serait adaptée à tous les cas de figure. En conséquence, pour assurer un futur vert mais également juste sur le plan social les pays doivent fonder leur action sur une connaissance et une évaluation approfondies de leur situation socioéconomique, environnementale et sanitaire, des tendances dans ces domaines ainsi que des répercussions des instruments qu'ils auront choisi de mettre en œuvre sur les plans environnemental, social et économique.

14. Le suivi et l'évaluation sont importants, et les autorités doivent disposer pour ce faire de moyens et d'outils appropriés, qui reposent sur des séries chronologiques fiables de données environnementales, sociales et économiques, complétées par des ensembles d'indicateurs qui permettent véritablement de les exploiter. Les activités actuelles de la CEE dans le domaine du suivi et des indicateurs environnementaux constituent une base pour aider les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale à mesurer les progrès réalisés vers une économie verte. Un autre programme important de la CEE, à savoir les examens de la performance environnementale, est déjà réorienté en ce sens, conformément à la décision de la Conférence ministérielle tenue à Astana.

15. Le renforcement de la coopération et de la coordination entre autorités nationales est indispensable pour progresser sur le chemin d'une économie verte. À cet effet, il convient d'adopter des approches novatrices afin de mieux intégrer les diverses politiques sectorielles, telles que les politiques en matière de transport et d'énergie, avec les politiques environnementales et de santé. Le programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement constitue un bon exemple d'initiative internationale visant à encourager la coopération intersectorielle.

B. Énergie durable: un secteur clef pour la transformation

16. L'énergie est indispensable au développement économique et à l'amélioration de la qualité de la vie. Il est toujours difficile d'assurer un approvisionnement en énergie suffisant, fiable et respectueux de l'environnement à des prix qui reflètent les conditions du marché. Par ailleurs, s'il faut appuyer le développement économique et faciliter l'accès à l'énergie, il faut également réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre afin d'éviter les conséquences catastrophiques des changements climatiques. Parvenir à cet objectif ambitieux suppose que le secteur public mette en place des conditions générales favorables à l'investissement et à l'action industrielle du secteur privé. Il suppose également une plus grande efficacité énergétique, depuis l'exploitation des sources d'énergie jusqu'à leur utilisation et ce à l'échelle mondiale, ainsi qu'à un accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production totale.

17. Au cours des cinquante dernières années, la part de la production d'électricité dans la consommation totale d'énergie a augmenté et, comme l'électricité est présente partout, elle continuera d'augmenter. Cette tendance met en lumière les problèmes qui se posent dans la région de la CEE, à savoir l'accès à des services énergétiques modernes et fiables, l'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables, la réduction de l'empreinte carbone du secteur énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la mise au point de solutions novatrices intersectorielles.

18. L'accès à des services modernes est souvent mesuré par le pourcentage de la population relié à un réseau électrique national ou local. À cela vient s'ajouter une dimension économique, à savoir la capacité à payer le coût intégral des services fournis en cas d'élimination des subventions, et une dimension qualitative.

19. L'accroissement de la part des sources d'énergie renouvelables dans la production mondiale d'énergie est un facteur important de réduction de l'intensité carbone du secteur de l'énergie. Cela suppose d'agir aussi bien au stade de la production dans un monde interconnecté qu'au stade de la distribution. À l'heure actuelle, les sources d'énergie renouvelables représentent 15 % de la production. Afin d'atteindre l'objectif fixé dans l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une énergie durable pour tous, à savoir doubler cette part d'ici à 2030, toutes les parties prenantes devront faire des efforts sur le long terme. Les investissements dans les énergies renouvelables sont souvent bloqués par divers risques, y compris politiques et réglementaires, qu'il faudrait chercher à éliminer. La CEE pourrait contribuer à une exploitation durable de l'énergie en facilitant la suppression des barrières à l'investissement, notamment en définissant de nouvelles normes et en encourageant l'innovation.

20. L'amélioration de l'efficacité énergétique est souvent considérée comme le moyen le plus facile de renforcer la sécurité énergétique et de réduire les conséquences de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement. Elle permet à la fois d'encourager le développement durable et la compétitivité économique et de réduire la pauvreté. Les aspects technologiques en sont bien compris, et des investissements seraient rapidement rentables, mais ces investissements ne sont pas réalisés pour de nombreuses raisons, notamment la nature des cadres juridiques, réglementaires et budgétaires, la structure de la tarification et des contrats, les subventions, le manque d'information, les problèmes de financement et la structure du marché. La CEE travaille avec ses partenaires pour promouvoir un doublement du rythme d'amélioration de l'efficacité énergétique. Des solutions technologiques, réglementaires et de politiques novatrices, ainsi que des investissements suffisants de la part du secteur privé sont nécessaires pour développer le rôle de l'électricité et de ses combustibles primaires et qu'à l'avenir celle-ci soit utilisée de façon intelligente, distribuée, propre et accessible sans fil.

21. Les décideurs comme les intervenants sur le marché doivent prendre conscience de la possibilité d'un changement fondamental, non seulement pour être prêts face aux nouvelles réalités du marché mais également parce que les préalables d'un tel changement sont clairs. L'évolution du marché du gaz aux États-Unis depuis 2008 en est un très bon exemple. Elle a été brutale et totalement inattendue et a fait des États-Unis un pays à la fois exportateur de gaz et autosuffisant en pétrole. Cette double évolution a eu des répercussions sur les marchés mondiaux et a surpris les participants au marché. Une de ses principales retombées positives a été la réduction de l'empreinte carbone du secteur énergétique aux États-Unis. Elle s'explique essentiellement par les investissements réalisés par des investisseurs innovants qui cherchaient à tirer parti des prix élevés sur le marché.

22. Un approvisionnement énergétique abordable et durable suppose la mobilisation des marchés mondiaux de capitaux, ce qui veut dire que l'investissement doit être justifié sur le plan économique, qu'il soit réalisé par des intervenants traditionnels ou par de nouveaux intervenants ayant de nouvelles perspectives. Les gouvernements des États membres doivent créer des conditions qui incitent les entreprises à investir. Il existe clairement un lien entre investissement et sécurité énergétique. Un dialogue entre gouvernements, secteur privé, public et organisations non gouvernementales contribuera au type de débat et de résultats qui peuvent déboucher sur une évolution en faveur d'un avenir énergétique durable.

23. La tendance sur les marchés mondiaux est à la libéralisation et au libre-échange. Dans un tel monde, ce sont les prix qui constituent les bons indicateurs, dans la mesure où ils envoient des signaux importants aux acheteurs comme aux vendeurs. Ils doivent donc refléter la réalité de la situation. Des subventions et des obligations d'achat ou de vente trop importantes se traduiront inexorablement par l'instauration d'un marché administré, dont l'activité est dictée par les responsables de la planification. Il est clairement nécessaire de

mettre en place une gouvernance cohérente, avec des règles qui permettent d'adopter des décisions viables en matière de production et de consommation. Pour qu'il y ait véritablement un changement il faut que le public participe à la mise en place de cette gouvernance comme à l'élaboration des règles de fonctionnement du marché et des conditions d'investissement.

24. Chaque pays est un cas particulier et a donc son propre point de vue sur ce qu'il doit faire pour assurer un approvisionnement énergétique durable pour tous. Pour changer réellement les choses, il est indispensable de définir des objectifs contraignants, qui varieront d'un pays à l'autre. Il faut également une volonté politique et, compte tenu du fait qu'en dernière analyse cette volonté émane de la population, elle suppose un dialogue avec elle. Les cibles doivent être suffisamment circonscrites pour que les hommes politiques puissent «s'approprier» la politique mise en œuvre et les plans à court terme axés sur l'action doivent être soutenus par le public. Un dialogue véritable et franc avec le public est donc indispensable. Si nous définissons une vision pour l'avenir sans mettre en place des buts intermédiaires appuyés par le public et que les organes politiques compétents peuvent s'approprier, le temps manquera.

C. La neutralité climatique, nouveau programme pour les villes

25. La promotion de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des conséquences des changements climatiques a été l'un des thèmes de discussions prioritaires à la Conférence Rio+20. Le document final de la Conférence, intitulé «L'avenir que nous voulons», recommande également d'accorder une attention importante au développement durable des établissements humains, notamment dans les zones urbaines.

26. En 2050, 70 % de la population mondiale, qui s'élèvera alors à 9 milliards d'habitants, vivra dans les villes contre 50 % des 7 milliards d'habitants actuels. En d'autres termes, le nombre de citoyens passera de 3,5 milliards à 6,3 milliards d'habitants, ce qui équivaut à créer 270 villes de la superficie du grand Paris en trente-cinq ans. La consommation d'énergie des villes s'établissait à 72 649 TWh en 2009 (75 % de la consommation mondiale totale) et devrait augmenter avec la poursuite de l'urbanisation. Des gains d'efficacité pouvant aller jusqu'à 10 % sont possibles. Les villes produisent environ 50 % du PIB mondial, de sorte que même des gains d'efficacité peu importants se traduiraient par une amélioration sensible de l'intensité énergétique.

27. Il est essentiel que l'activité des villes soit climatiquement neutre pour parvenir à un développement durable à l'échelle mondiale. Les villes sont responsables d'une part sensible des émissions de gaz à effet de serre, aussi bien directement en tant que producteurs de ces émissions qu'indirectement en tant qu'utilisateurs finals d'énergie produite à partir de combustibles fossiles et de biens et services. Étant donné que, dans la région de la CEE, 73 % de la population vit en zone urbaine, les villes devraient être considérées comme des instruments stratégiques d'atténuation des conséquences des changements climatiques.

28. Les communautés urbaines sont elles-mêmes vulnérables aux changements climatiques. Elles concentrent population et infrastructures – souvent dans des zones exposées – et subissent certaines des conséquences les plus graves aussi bien de l'évolution progressive du climat que d'événements naturels soudains. Ce sont souvent les habitants les plus pauvres et les plus défavorisés qui en souffrent le plus, et les villes devraient par conséquent mettre en œuvre des politiques d'adaptation socialement responsables. Leurs stratégies pour parvenir à la neutralité climatique, qui comprennent à la fois des mesures d'atténuation et des mesures d'adaptation, donnent à penser qu'elles devraient: a) avoir pour objectif de réduire à zéro leurs émissions de gaz à effet de serre, à la fois par une réduction proprement dite de ces émissions dans toute la mesure possible et par l'adoption

de mécanismes de compensation du reliquat d'émissions inévitable; et b) chercher à être insensibles aux changements climatiques, ou à résister aux conséquences de ces changements en renforçant leur capacité d'adaptation¹.

29. L'aménagement urbain est au cœur des mesures d'adaptation et d'atténuation. Cela fait longtemps que l'on a pris conscience du fait que l'urbanisme, les systèmes de transport en commun et les systèmes intégrés de chauffage et d'électricité constituent les principaux instruments permettant de réduire l'intensité énergétique dans les villes. L'aménagement est également indispensable pour identifier les zones vulnérables et appuyer les stratégies de protection des infrastructures. La planification urbaine et les stratégies d'aménagement destinées à assurer la neutralité climatique des villes devraient avoir pour objectifs:

a) De limiter l'expansion des villes et l'utilisation de la voiture par une densité appropriée de bâtiments et de constructions à usage mixte, l'organisation et l'amélioration des transports et la promotion des modes de transport doux;

b) De mettre en place un système intégré d'espaces verts et autres infrastructures naturelles qui devraient protéger la ville contre les mauvaises conditions climatiques, atténuer l'effet de chauffage urbain et offrir des espaces pour un habitat naturel;

c) De mettre en place une infrastructure énergétique intégrant sources d'énergie nouvelles, systèmes de chauffage, de climatisation et d'électricité et systèmes de production de l'énergie par valorisation des déchets;

d) De mettre en place des programmes complets de réhabilitation et de régénération des zones à problème (comme les friches industrielles) et d'adopter des normes plus strictes d'efficacité énergétique des bâtiments;

e) D'encourager et d'appuyer les villes écologiques ou les établissements durables, pour lesquels des définitions et des codes de pratiques clairs peuvent être élaborés;

f) De veiller que les mesures prises en vue de la neutralité climatique reposent sur les principes d'inclusion sociale et d'intégration sociospatiale.

30. Les systèmes sociaux, économiques et naturels d'une ville doivent présenter une capacité de résistance. S'agissant du climat et de l'énergie, cette «résistance» peut être comprise comme le fruit de politiques d'adaptation qui permettent de faire face aux défis posés par les changements climatiques comme à ceux posés par le passage à l'après-carbone, sans diminution, ou avec une diminution minimale, de leur capacité de fonctionnement et du bien-être de leur population. Étant donné que les solutions conçues par le passé ne sont peut-être plus pertinentes, toutes les grandes décisions en matière d'équipement doivent être validées par un test de résistance aux changements climatiques. Il importe également que chaque ville détermine dans quelle mesure elle est exposée à des risques climatiques, énergétiques et environnementaux. Des évaluations d'impact social peuvent permettre d'identifier les groupes et les lieux vulnérables et d'élaborer dans leurs grandes lignes les mesures de protection physique et sociale nécessaires.

31. La création d'institutions de promotion puissantes et transparentes est un préalable indispensable pour atteindre l'objectif de villes climatiquement neutres. Une coopération doit s'établir non seulement entre gouvernements central et local, mais également entre secteurs d'activité économiques. Les gouvernements doivent déléguer aux villes

¹ Pour plus de détails sur les villes climatiquement neutres, voir le document de la CEE consacré à cette question publié sous la cote ECE/HBP/2009/2 et disponible à l'adresse suivante: www.unece.org/hlm/publications.html.

suffisamment de pouvoirs, par exemple en matière de fiscalité, de revenu et de réglementation, pour que celles-ci puissent véritablement participer à la définition d'une réaction coordonnée face aux changements climatiques. De nombreuses villes dans la région de la CEE se montrent déjà déterminées à se transformer en zones durables et à faible consommation de carbone. L'absence de volonté politique et de prise de conscience, le manque de ressources ainsi que la fragmentation de l'administration des grandes zones urbaines recouvrant de multiples municipalités et l'absence de coordination horizontale sont autant d'obstacles à la réalisation de cet objectif. Face à ces difficultés, un nombre de plus en plus important de pays intègrent à nouveau la politique urbaine dans la politique nationale de développement.

D. Renforcement de la sécurité alimentaire par le commerce

32. Plus d'un milliard de tonnes d'aliments (soit environ un tiers de la production mondiale) est perdu chaque année en raison d'inefficacités dans le secteur agricole/alimentaire. Par conséquent, il est de plus en plus important de simplifier le commerce international de denrées alimentaires et d'accroître son efficacité si l'on veut parvenir à un développement économique, environnemental et social durable.

33. Les importations alimentaires constituent une part importante du commerce mondial. Pour de très nombreuses raisons différentes, de nombreux pays soit sont historiquement importateurs nets de denrées alimentaires soit sont devenus importateurs nets ces dernières années. D'après un rapport du Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) d'août 2012, établi à partir de données statistiques de la banque de données FAOSTAT de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, un grand nombre de pays qui étaient précédemment exportateurs nets sont devenus importateurs nets de produits agricoles au cours des dix premières années du XXI^e siècle. C'est notamment le cas des pays en transition suivants: Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Turkménistan.

34. En outre, les importations alimentaires représentent plus de 10 % des importations totales de marchandises de nombreux pays de la CEE: Géorgie (18 %), Kirghizistan (17 %), Chypre (16 %), Azerbaïdjan (14 %), République de Moldova (13 %), Estonie (10 %), Luxembourg (10 %) et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (10 %). De ce fait, le commerce a de très importantes répercussions sur leur sécurité alimentaire. Lors de la Conférence Rio+20, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont réaffirmé les engagements pris concernant le droit de chaque être humain d'avoir accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante, conformément au droit à une alimentation adéquate et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim, et ont reconnu que la sécurité alimentaire et la nutrition étaient devenues un problème mondial urgent.

35. Lors de la Conférence Rio+20, la communauté internationale a également décidé d'accroître la production agricole durable et d'augmenter la productivité agricole en améliorant le fonctionnement des marchés et des systèmes commerciaux et en renforçant la coopération internationale. Les participants ont recommandé, entre autres, de développer la coopération et les chaînes de valeurs de façon à réduire les pertes après récolte et les autres pertes tout au long de la chaîne. Pour que le commerce contribue à la sécurité alimentaire des pays en transition et en développement, il faudra mettre en œuvre une politique concertée et des efforts concrets dans toute une gamme de domaines, y compris les domaines ci-après dans lesquels la CEE peut apporter une contribution importante, en particulier dans les trois premiers:

- a) Réduction des obstacles de procédure et réglementaires au commerce, qui se traduisent par un accroissement des coûts et des taux de pertes;
- b) Aide aux producteurs afin qu'ils se conforment aux normes internationales de qualité et de protection de l'environnement;
- c) Accès aux marchés internationaux (c'est-à-dire mise en place d'une infrastructure et de services de transport appropriés);
- d) Promotion de modes de production et de distribution agricoles novateurs;
- e) Adoption de mesures face aux risques liés à l'offre et à la demande.

36. En janvier 2013, la Institution of Mechanical Engineers du Royaume-Uni a estimé que 30 à 50 % de la production alimentaire mondiale (soit de 1,2 à 2 milliards de tonnes) sont gâchés chaque année². Ces pertes sont le résultat de divers facteurs, à savoir des processus agricoles mal conçus, une infrastructure insuffisamment développée et une mauvaise gestion ainsi que des politiques et des réglementations inadaptées ou contreproductives. Une autre organisation, la SITPRO, a conclu dans une étude de 2008 que la documentation papier se traduisait, pour l'industrie des produits périssables britanniques, par une perte d'environ 1 milliard de livres sterling par an en ventes non réalisées et en marchandises perdues³. Du fait de ces problèmes, les pays ne tirent pas tout ce qu'ils pourraient de la production intérieure ni des dépenses en devises consacrées à l'importation de denrées alimentaires. En outre, les décideurs n'ont pas un tableau d'ensemble des outils réglementaires, normatifs et de facilitation du commerce disponibles pour contribuer à la sécurité alimentaire, ni des moyens les plus efficaces de les utiliser.

37. La CEE a répondu à ce besoin en intervenant dans plusieurs domaines:

- a) Ses recommandations et normes en matière de facilitation du commerce constituent une source bien connue d'instruments pratiques pour la simplification des transactions commerciales et la réduction des délais et des coûts de traitement;
- b) Ses travaux dans les domaines de la coopération en matière réglementaire et des politiques de normalisation ont permis d'identifier les meilleures pratiques en matière de réglementation, c'est-à-dire celles qui sont à la fois efficaces et applicables et qui imposent le minimum de contraintes possible aux entreprises;
- c) Ses normes de qualité agricoles portent sur une grande diversité de produits tels que fruits et légumes frais, produits secs et séchés, plants de pommes de terre, viande, fleurs coupées, œufs et ovoproduits. Ces normes sont utilisées par des gouvernements, des producteurs, des négociants, des importateurs, des exportateurs et des organisations internationales d'Afrique, de Chine, d'Europe, d'Amérique latine et de pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) pour favoriser les échanges au moyen de classifications et de codes convenus. L'utilisation de ces ressources pour réduire les pertes pourrait contribuer de manière sensible à relever le défi que représente nourrir une population de plus en plus importante et à conserver des ressources en baisse.

² Global Food, Waste Not, Want Not, 2013.

³ The Cost of Paper in the Supply Chain: «Project Hermes» Perishable Foods Sector Research Report, 2008.

IV. Questions à examiner

38. La CEE est invitée à examiner les questions suivantes:
- a) Quels sont les bons exemples d'investissement vert dans la région de la CEE, et comment ces exemples pourraient-ils être reproduits dans d'autres parties de la région?
 - b) Quels instruments destinés à assurer une transition vers une économie verte et à utiliser les ressources plus efficacement ont-ils fait la preuve de leur utilité? Quelles mesures et quels processus ont-ils été mis en place afin de pouvoir les appliquer?
 - c) Quel type d'assistance les États membres à faible revenu de la CEE ont-ils besoin pour avancer sur la voie d'une économie verte?
 - d) Quels sont les moyens efficaces de mobilisation du capital, des technologies et des capacités de gestion nécessaires pour permettre le passage à un avenir durable sur le plan énergétique? Quels sont les principaux obstacles à ce passage, et existe-t-il des exemples de pays qui ont pu les surmonter?
 - e) Comment la CEE pourrait-elle aider les gouvernements à mieux appuyer les initiatives prises au niveau local en faveur d'un développement urbain durable?
 - f) Quels instruments destinés à rendre les villes climatiquement neutres se sont révélés efficaces?
 - g) Quels sont les principaux instruments et politiques commerciaux qui pourraient contribuer à la sécurité alimentaire?
 - h) Quels sont les principaux problèmes en matière de sécurité alimentaire qui pourraient être traités par une coopération intergouvernementale dans la région de la CEE?
 - i) Quelles sont les activités intersectorielles qui contribueront le plus à la transition vers un avenir durable, et comment la CEE peut-elle aider à organiser ces activités?
-